

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: A mon avis les non l'emportent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sur division.

(L'amendement de M. Peters est rejeté.)

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion principale?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

LA LOI SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE CANADIENNES ET BRITANNIQUES

MODIFICATIONS RELATIVES À CERTAINES DISPOSITIONS

L'hon. Herb Gray (pour le ministre des Finances) propose que le bill S-6, modifiant la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes ainsi que d'autres dispositions législatives relatives aux questions visées par certaines de ces modifications, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec proposition d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. Gray propose, au nom du ministre des Finances, que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

• (8.30 p.m.)

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, il conviendrait peut-être que je commence par citer un passage d'un article de fond du *Star* de Toronto, en date du 14 février 1967, où l'on pose la question suivante: «Les compagnies d'assurance remplissent-elles vraiment leur rôle?»

Voici ce qu'on y lit:

L'assurance-vie et ses a-côtés, les régimes de rente et d'assurance-maladie, constituent une forme de sécurité sociale qui s'est gagnée la faveur des Canadiens si rapidement que nous sommes aujourd'hui le peuple le plus «assuré» au monde.

Chose étrange, les gouvernements successifs ne se sont jamais préoccupés de découvrir si l'assurance-vie, en tant que sécurité sociale, constituait un bon placement (les primes payées en 1964 se sont élevées à 1.17 milliard de dollars).

[M. l'Orateur suppléant.]

Au lieu de cela, le département fédéral des assurances n'a été chargé que de veiller à ce que les compagnies d'assurance demeurent solvables et à même de remplir leurs obligations contractuelles.

Viennent les crises économiques, la guerre, la paix, les vagues de prospérité ou les récessions, l'argent continue de grossir les trésoreries des compagnies d'assurance vie. Leur actif a triplé depuis 1950, passant de 4 milliards à 12 milliards de dollars, de sorte que ces compagnies ne le cèdent qu'aux banques lorsqu'il s'agit de la gestion de l'argent des autres au Canada.

Ces entreprises sont, en conséquence, fort intéressantes pour leurs propriétaires, mais que dire des détenteurs de polices?

Malgré la ténacité et l'ubiquité des vendeurs, un quart de la population ne possède aucune forme d'assurance-vie, même dans notre pays où l'assurance a tellement de vogue.

Qui plus est, les chiffres concernant les polices tombées en désuétude ou rachetées révèlent que bien des gens sont mécontents de leur assurance ou ne peuvent se permettre d'en avoir. En 1964, des polices ayant une valeur globale de 2.5 milliards sont tombées en désuétude ou ont été rachetées au Canada—ce qui est six fois plus que la valeur nominale des polices qui ont cessé d'exister par suite de décès, d'échéance, d'invalidité ou d'expiration.

L'éditorial se termine ainsi:

Mais la véritable raison d'être de cette assurance est la sécurité sociale qu'elle procure, mais qui n'a jamais été officiellement évaluée, sauf du point de vue actuariel par le département des assurances. Ce serait un travail considérable, mais utile, que pourrait accomplir un comité parlementaire.

Dans nos propos sur ce bill et sur d'autres, notre but a été de faire ressortir la nécessité d'examiner la structure générale des institutions financières, y compris les compagnies d'assurance. Dans une société moderne, il y a lieu d'aborder les problèmes du commerce de l'assurance dans une optique moderne au lieu de tolérer l'anarchie actuelle, qui ne profite à personne et convient mieux à une société qui ne connaît ni l'automatisation, ni l'informatique, ni la conquête de la lune. Tandis que les inventions prennent un essor prodigieux, nos institutions financières en sont encore à l'âge des ténèbres. Elles n'ont pas vraiment changé au cours des ans.

Un autre commentaire sur le système actuel, paru dans le *Canadian Consumer* de janvier-février 1968, et qui figure à la page 129, dit ceci:

Tout notre marché de valeurs mobilières reste orienté vers la vente...

Cela comprend certaines activités des compagnies d'assurance.

...plutôt que vers les conseils. Les Canadiens ont été habitués par les méthodes des compagnies d'assurance et de fonds mutuels à acheter les valeurs familiales et leurs fonds de retraite directement des vendeurs qui font du porte à porte.